

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2024
 Délibération n°2024-67**

L'an deux mille vingt quatre, le 18 décembre, à la salle du Conseil,
 à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
 Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
 Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3 (délibération 2024-
 66), Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Monique
 LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard
 SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3
 (délibération 2024-66), Elodie DELABRE, Gilles KACZMAREK,
 Louis POMMIER

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Denis
 AGUILHON, Louis POMMIER a donné procuration à Gilles
 TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

**OBJET : Projet : aménagement de l'ancien atelier de menuiserie à la Gare :
 demande de subventions DETR.**

L'EPF (Etablissement Public Foncier) Auvergne s'apprête à signer avec l'entreprise
 Crespy l'achat d'un bâtiment destiné à accueillir des entreprises artisanales ou de service.
 La vente sera concrétisée en toute fin d'année pour un montant de 250 000 € selon une
 convention liant l'EPF et la commune.

Afin de louer les 3 cellules prévues dans l'aménagement du bâtiment, la commune
 réalisera des travaux (cloisons séparatives, reprise sol...). A cet investissement il convient
 de rajouter l'adaptation de la chaudière bois énergie (sciure en pelé ou plaquette).
 Pour cette réhabilitation, le coût approché est de 91 175 € (réhabilitation des locaux et de
 la chaudière et honoraires) Des financements seront sollicités auprès de l'Etat au titre de
 la DETR et du LEADER.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter de la DETR à hauteur de 40 % et à
 signer tous les documents afférents.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 09 JAN. 2025
et publication le 09 JAN. 2025